

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
ST ZACHARIE**

## Préambule

La loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les collectivités territoriales de 3500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans un délai de deux mois qui précède l'examen du budget. Cette formalité s'impose donc aux CCAS des communes concernées.

L'Article L.2312-1 du CGCT, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Notre) accentue l'information des administrateurs. Désormais, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) élaboré sous la responsabilité du Président du CCAS, portant notamment sur les grandes orientations budgétaires.

Le ROB doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que préciser les engagements envisagés. Le formalisme relatif au contenu de ce rapport reste à la libre appréciation de la collectivité en l'absence de décret d'application. Il est pris acte du DOB par une délibération spécifique.

Le présent rapport sera mis en ligne sur le site internet de la ville [www.saint-zacharie.fr](http://www.saint-zacharie.fr) conformément à la réglementation.

## Les missions du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale met en oeuvre la politique déterminée par la loi et par les élus. Il assure ses missions obligatoires définies par la loi et des missions facultatives qui relèvent de l'initiative du CCAS.

Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques (Etat, Département, CAF...) et privées (associations et organismes divers).

### I / Les missions obligatoires du CCAS :

- Instruction des demandes d'aides sociales et transmission des dossiers, pour décision, aux autorités compétentes (Conseil Départemental, CAF, MDPH...),

- Complémentaire Santé Solidaire (CSS), d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), CMI invalidité,

- Demande de placement en établissements pour les personnes âgées et handicapées,

- Instruction de dossiers d'obligations alimentaires,

- La gestion du registre confidentiel des personnes vulnérables avec le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin d'informer et contacter les personnes lors du déclenchement du plan d'alerte d'urgence départemental à l'occasion des risques exceptionnels notamment la canicule, le grand froid, la lutte contre les pandémies. Un Agent du CCAS prend contact régulièrement avec les personnes inscrites sur ce registre afin de vérifier leur état de santé et éventuellement combattre leur isolement.

- La lutte contre l'exclusion avec la mise en place d'une politique destinée à connaître, prévenir et faire au mieux pour faire disparaître toutes les situations pouvant engendrer des exclusions. Le personnel du CCAS informe les usagers sur la nature de leurs droits, les aide à

accomplir les démarches administratives ou sociales en matière de logement, de santé, de justice, d'éducation, de protection de la famille.

## **II / Les missions facultatives du CCAS :**

A la différence de l'aide sociale légale, l'aide sociale facultative n'a aucun caractère obligatoire et relève de la libre initiative des CCAS.

### **1 / Les secours d'urgence**

#### **a ) Bons alimentaires**

Concernent l'alimentation et l'hygiène et se matérialisent sous forme d'un « bon » à remettre à un fournisseur pré-défini (Super U). Ainsi le bénéficiaire peut utiliser le bon en toute autonomie, la facture correspondant au montant du bon est acquittée ultérieurement par le CCAS.

#### **b ) Aide financière remboursable**

Il est précisé que cette aide est une aide à caractère exceptionnel.

Elle concerne les demandeurs qui doivent faire face à des difficultés financières ponctuelles. Elle se présente sous la forme de prêts. Le montant des aides attribuées se fera au cas par cas.

Les demandes éligibles concerneront le paiement d'une dette ou d'une facture relative à des besoins de première nécessité (soins médicaux, loyers, factures d'eau, de gaz, d'électricité, de combustibles... à l'exclusion des dépenses pour des achats de confort).

#### **c ) Hébergement d'urgence**

L'EPF (Etablissement Public Foncier) a mis à notre disposition un logement vacant afin d'héberger temporairement (1 an) une famille sans abri décent.

### **2 / Les missions facultatives récurrentes**

#### **a ) Bons de Noël :**

Concernent l'alimentation et se matérialisent sous forme d'un « bon » à remettre à un fournisseur pré-défini (Super U). Ainsi le bénéficiaire peut utiliser le bon en toute autonomie, la facture correspondant au montant du bon est acquittée ultérieurement par le CCAS.

#### **b ) Portage repas :**

Nous sommes toujours en difficulté concernant les prestataires de portage de repas : nous n'avons pour l'instant aucune convention en cours mais sommes en relation avec « Les Menus Services » afin d'établir une collaboration pérenne.

#### **c ) Téléassistance :**

Notre prestataire DELTA REVIE 83 nous donne entière satisfaction. Nous prévoyons, à compter de cette année, d'octroyer une aide financière aux nouveaux abonnés en fonction de leurs revenus afin de permettre aux plus démunis d'accéder à ce service.

#### d) Café des Aidants :

Le Café des Aidants est un lieu convivial et informel destiné aux personnes qui jouent un rôle d'aidant auprès de leurs proches. C'est un espace où les aidants peuvent se rencontrer, partager leurs expériences, trouver du soutien mutuel et des informations pratiques. Ces cafés offrent souvent un cadre chaleureux pour discuter des défis et des joies liés au rôle d'aidant, tout en bénéficiant de conseils et de ressources utiles.

Une psychologue et une travailleuse sociale animent 2 séances par mois (1 jeudi + 1 samedi). Nous percevons depuis 2022 des subventions afin de proposer la seconde séance.

A partir de juin 2025, la psychologue ne pourra plus animer les séances du jeudi. Nous repasserons donc à 1 séance par mois.

#### e) Permanences du CIDFF :

Le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) est une structure qui informe, oriente et accompagne le public, en particulier les femmes, sur leurs droits. Il intervient dans divers domaines tels que l'accès au droit, la lutte contre les violences, l'égalité professionnelle, la parentalité et la santé. Son objectif est de favoriser l'autonomie des femmes et l'égalité entre les sexes.

Le CCAS finance une permanence du CIDFF depuis mai 2024 au sein de ses locaux. Le service donne entière satisfaction mais la fréquentation semble basse. Renseignements pris, il semblerait que le public concerné se dirigerait plutôt sur « la maison des droits et de la justice » de St Maximin.

La question se pose concernant le renouvellement de la convention.

#### f) Permanence du DAPV :

L'association UMANE accompagne des personnes vivant avec un handicap ou une fragilité, en proposant des dispositifs adaptés au projet de vie de chacun.

Dans le cadre de ces actions, un « Dispositif d'Assistance au Parcours de Vie » (DAPV) à destination de toutes les personnes et/ou familles concernées par tout type de handicap, déjà accompagnées ou pas, de tout âge, à toutes les étapes de leur vie et qui souhaitent réfléchir sur leur projet de vie, est mis en place.

La permanence a lieu une fois par mois dans les locaux du CCAS et est gratuite pour le public et le CCAS.

#### g) Les rendez-vous AGE'ILITE :

Dans le cadre du programme de l'amélioration de la qualité de vie et de la prévention de l'autonomie et des chutes chez les seniors, le CCAS a proposé des ateliers animés par un kinésithérapeute.

Ces ateliers sont ouverts aux plus de 65 ans et destinés à travailler leur équilibre au moyen d'exercices ludiques et adaptés.

Ces ateliers se sont déroulés sur 2 sessions de 8 séances de 2h chacune (+ 2 conférences de présentation) et ont concerné 12 personnes (max autorisé).

#### h ) Les « Atelier Mémoire » :

15 séniors ont participé aux ateliers de stimulation cognitive au travers d'exercices cognitifs innovants.

Le but étant de préserver les capacités mnésiques des seniors, éviter la perte d'autonomie des personnes vieillissantes et éviter l'isolement en créant un lien social.

Ces ateliers se sont déroulés sur 10 séances de 2h pour les plus de 65 ans : ils sont animés par l'association Trax-xart.

Ces ateliers sont gratuits pour les participants et le CCAS (pris en charge par l'ARS et le CD).

Action renouvelée en 2025.

### **III / Animations et évènements organisés par le CCAS :**

#### a ) Colis, goûter et spectacle de Noël :

Le goûter de Noël est une institution à St Zacharie... Un spectacle de chant et danse est offert chaque année aux participants.

Un courrier a été envoyé à chaque administré de plus de 65 ans afin de s'inscrire au goûter : nous avons accueilli environ 350 « anciens ».

Il a été confectionné 1100 colis (366 pour les couples / 734 pour les personnes seules) composés de produits fournis pour les commerçants locaux. Les bénéficiaires ont pu récupérer leur colis le jour du goûter. Les absents ont pu revenir le lendemain et ceux qui ne pouvaient se déplacer ont été livrés.

Certains colis sont restés non attribués et ont donc été remis à 2 associations caritatives (ASP et Secours Catholique).

Cet évènement sera renouvelé sur 2025.

#### b ) Repas et spectacle de printemps :

Le repas des anciens est le second évènement incontournable de l'année pour nos anciens.

Un courrier est aussi envoyé à chaque personne de plus de 65 ans pour inscription. Les conjoints de moins de 65 ans sont acceptés moyennant une participation financière.

280 personnes ont savouré le repas concocté par un traiteur et apprécié le spectacle chanté et dansé.

Cet évènement sera renouvelé sur 2025.

#### c ) Centenaires :

Le CCAS met à l'honneur ses centenaires : cet évènement est dédié à honorer et célébrer les habitants ayant atteint l'âge de 100 ans ou plus. C'est une occasion de mettre en lumière leur parcours, de partager des souvenirs et de renforcer les liens intergénérationnels au sein de la communauté. La célébration se déroule dans une ambiance conviviale : la famille ayant été

invitée, M. Le Maire fait un petit discours et offre un bouquet de fleurs à la ville.

d) Journée Internationale des Droits des Femmes (8 mars) :

La Journée internationale des droits des femmes, célébrée chaque 8 mars, met en avant la lutte pour l'égalité des sexes et les droits des femmes à travers le monde. Elle vise à sensibiliser aux inégalités persistantes, promouvoir les avancées en matière de droits et encourager l'émancipation des femmes dans tous les domaines. De nombreux événements, débats et actions sont organisés pour défendre ces causes et rappeler l'importance de poursuivre les efforts vers une société plus juste et équitable.

Le CCAS a organisé un concours photo et une expo de peinture/sculpture afin de sensibiliser le public à cette cause. De nombreux participants nous ont fait le plaisir de répondre présents à cet événement ainsi qu'une classe de CM2 qui a produit des écrits et visuels autour de ce sujet.

L'évènement sera reconduit mais sous une autre forme.

e) Journée Internationale contre les Violences Faites aux Femmes (25 novembre) :

La journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, célébrée le 25 novembre, vise à sensibiliser et à mobiliser contre les violences physiques, psychologiques, et économiques subies par les femmes dans le monde. Instituée par l'ONU, cette journée met en lumière l'ampleur du problème et encourage les actions pour prévenir ces violences, soutenir les victimes et renforcer les cadres législatifs pour protéger les droits des femmes.

Etant donné le peu d'engouement du public constaté l'année précédente, le CCAS a pensé offrir une pièce de théâtre interactive aux collégiens de la commune. Ainsi plusieurs classes de 5ème de notre collège ont pu participer à une représentation : les réactions et commentaires des adolescents ont été nombreux et pertinents. La référente égalité Homme/Femme du collège nous a félicité pour cette initiative ainsi que les professeurs et le directeur.

L'évènement sera éventuellement reconduit en 2025.

f) Octobre Rose :

Octobre Rose est une campagne de sensibilisation mondiale qui se déroule chaque année pendant le mois d'octobre. Son objectif principal est de sensibiliser au dépistage précoce du cancer du sein, ainsi qu'à la recherche et à la prévention de cette maladie. Pendant ce mois, de nombreuses initiatives sont organisées pour encourager les femmes à passer des mammographies régulières, à s'informer sur l'importance de la détection précoce, et à soutenir les personnes touchées par le cancer du sein.

Le CCAS propose 2 randonnées, un spectacle de danse et un tournoi de foot afin de sensibiliser le public à cette cause. Une vente de t-shirts est organisée au bénéfice de la Ligue contre le cancer.

Des parapluies roses ont été distribués aux commerçants afin d'ornez leurs vitrines.

Un apéritif est offert aux participants afin de les remercier.

Action reconduite en 2025.

## Organisation budgétaire

Les finances du CCAS sont organisées en un budget indépendant de celui de la ville. Bien qu'ayant une personnalité juridique distincte, son fonctionnement est assuré essentiellement par la subvention octroyée par la commune.

L'orientation budgétaire pour 2025 est sensiblement identique à l'année précédente :

- Nous prévoyons de reconduire tous les évènements existants,
- Nous envisageons d'organiser une journée GAMER afin de sensibiliser les 12/25 ans aux risques d'addiction aux écrans. Par la même occasion, le public sera informé sur les formations et métiers liés à l'informatique...
- Une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) sera mise en route certainement courant deuxième semestre 2025.

Nous tiendrons cependant compte du nombre croissant de personnes âgées sur notre commune et de l'inflation.

